

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 05 JUIN 2025**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusée :

Madame Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET  
Monsieur Fabrice PLANCHON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY  
Monsieur Mickaël SARRAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER, Alain MALBEC, Patrick PROTHIAU.

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 juin 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **- Décision modificative,**

Monsieur le Maire rapporte que le budget de la commune présentait bien un équilibre en dépenses et en recettes mais le Service de Gestion Comptable demande à ce qu'il soit revu afin de procéder à l'équilibre des recettes et dépenses des opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce donc pour porter les sommes inscrites en dépenses au niveau du 040 Opérations d'ordre entre section au 041 Opérations patrimoniales.

### **- Ligne de trésorerie,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 euros, sur une période de 12 mois, au taux Euribor 3 mois +0.80% avec tirage à tout moment et des frais de dossier de 100 euros.

### **- Demandes de subventions,**

Suite aux demandes déposées par Le Souvenir Français et les deux associations communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'octroi de nouvelles subventions, votées comme suit :

- 150 euros pour Le Souvenir Français,
- 100 euros pour L'Endroit et Le Graal.

### **- Avis de la commune sur le plan d'urbanisme intercommunal,**

Monsieur le Maire rapporte que chaque élu a été destinataire du mail de la Communauté de Communes Le Grand Charolais quant à ce projet d'arrêt du PLUi afin de disposer d'informations éclairées.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention émet un avis favorable sur ce projet de PLUi.

### **- Demande d'aide au Conseil Régional pour la réalisation de travaux d'investissement forestier,**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de nettoyage-dépressage envisagés sur les parcelles 27 j et 28 j, représentant 4.50 ha, de la forêt communale représentent un coût de 6 976.75 euros hors taxes.

Il indique, en outre, qu'il est envisageable de solliciter une subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour un montant prévisionnel de 2 700.70 euros.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- montant de la dépense prévue : 6 976.75 € H.T.
- taux prévisionnel de la subvention : 40%
- montant prévisionnel de la subvention : 2 700.70 €
- autofinancement : 4 276.05 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour :

- la sollicitation de cette subvention,
- l'approbation du plan de financement mentionné ci-dessus,
- la désignation de l'ONF comme expert de l'étude du projet, comme chargé de réaliser l'étude du projet, la préparation et le suivi de la demande de subvention,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte relatif à ce projet.

### **- Convention avec le PETR pour l'instruction des demandes d'urbanisme,**

Monsieur le Maire rappelle que le PETR du Pays Charolais-Brionnais est chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour la commune (à l'exception des certificats d'urbanisme de simple information qui sont gérés par le secrétariat de mairie).

Il stipule, par ailleurs, que jusqu'à présent, le financement de ce service était assuré par des cotisations intercommunales.

Il rapporte, en outre, que lors du comité syndical du Pays Charolais Brionnais du 10 décembre 2024, puis du 17 avril 2025, il a été décidé qu'une facturation de cette prestation serait effectuée avec la répartition suivante :

-1/3 à charge de l'intercommunalité,

- 2/3 à la charge des communes avec mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2025 ; ce qui représenterait un coût pour la commune de 1 480 euros avec une avance payable au 30 au 30 septembre 2025 de 1 036.00 euros.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix contre et 3 abstentions, s'étonne de la mise en place de cette nouvelle répartition de la facturation au 1er juillet sans avoir été consulté au préalable. Il décide de refuser cette répartition financière qui constituerait une charge supplémentaire pour la commune. Il donne tout pouvoir au maire pour négocier une répartition plus importante à charge de l'intercommunalité.

#### **- Location du logement communal situé 201 route de Montceau,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu une demande de location pour ce logement.

Le Conseil Municipal décide de mettre la décision d'attribution de ce logement en attente.

#### **- Devenir du second logement de l'immeuble Picard,**

Considérant que la personne désireuse d'acheter cet appartement a finalement retiré son offre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre ce bien en location aussi bien pour un particulier que pour un commerce, moyennant un loyer mensuel de 450 euros et des charges mensuelles de 100 euros.

#### **- Conditions d'utilisation de la salle des fêtes du Rousset,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la non-location de la salle des fêtes du Rousset pour les associations, lors des mois de juillet et août.

#### **- Demande de subvention pour les travaux de la chapelle de Saint Quentin,**

Une demande de subvention a été effectuée auprès de la DRAC, le jeudi 28 mai dernier, pour un montant de 9 125.00 euros (montant H.T. des travaux : 30 416.98 euros).

Il est rappelé qu'une autre demande a été déposée auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5 000 euros.

#### **- Panneaux pour le sentier de l'étang du Rousset,**

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la part du maître d'œuvre, un devis portant sur un accompagnement sur la signalétique autour de l'étang, d'un montant de 4 225.00 euros H.T..

Considérant ce devis trop onéreux, le Conseil Municipal décide de déterminer, lui-même, les éléments qui figureront sur les panneaux.

**- Contentieux assurance,**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux d'une assignation en référé suite à l'incendie ayant eu lieu à Roche et ce à la requête de l'assureur du propriétaire de la maison.

Le SDIS, la Commune, le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce ainsi que la SAUR sont assignées à comparaître devant le Tribunal Judiciaire de Chalon Sur Saône le mardi 24 juin 2025 à 10 h 00.

La responsabilité du SDIS et de la Commune est susceptible d'être engagée du fait d'un manque de débit d'eau initial et de l'arrivée tardive sur place d'un camion de grande capacité.

L'assurance de la commune a été saisie de ce dossier. Elle va faire le nécessaire pour qu'un avocat représente la commune.

**- Concours pour les maisons fleuries,**

Le Conseil Municipal reconduit le concours communal des maisons fleuries.

Il fixe la date limite des inscriptions en mairie au 30 juin prochain pour un passage du jury le lundi 7 juillet.

**- Questions et informations diverses**

**- Avenir du restaurant Le Montchappa :**

Par courrier en recommandé avec accusé de réception, la SARL MEVIC a fait connaître sa décision de mettre en vente le fonds de commerce du restaurant Le Montchappa.

**- Défaut d'entretien d'une haie :**

Un courrier sera transmis à un propriétaire d'un terrain aux Verchères Guittet, Il lui sera demandé de procéder à l'entretien de sa haie puisque son état actuel génère des nuisances aux autres propriétaires riverains.

**- Départ en retraite :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est autorisé à demander le traitement d'un dossier de retraite pour une employée communale par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**- Appel à projets du Département :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de subvention accordée pour l'aménagement et la valorisation des abords de l'étang du Rousset est de 15 000 euros.

La séance est levée à 0 h 15.